

**Instruction interministérielle n° DGOS/PF1/DSS/1A/ DB/6BCS /DGIFP/CL2A/2018/ 144 du 12 juin 2018 relative à la mise en place du comité de pilotage (COPIL) du Grand Plan d'Investissement (GPI) dans le champ des investissements immobiliers hospitaliers**

12/06/2018

Dans le cadre du pilotage du Grand Plan d'Investissement et concernant plus particulièrement les investissements immobiliers hospitaliers, le COPERMO est appelé à constituer un comité de pilotage destiné à instruire les projets retenus. Cette instruction en fixe la composition et prévoit que les porteurs de projets seront « également conviés » aux côtés des ARS pour présenter leurs dossiers.